

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 octobre 2019

Celtic obtient une subvention européenne à la hauteur de ses enjeux

Le 2 octobre 2019, la Commission européenne a annoncé l'attribution d'une subvention de 530,7 M€ provenant du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) au projet d'interconnexion électrique « Celtic Interconnector », reliant la France à l'Irlande. Cette subvention reflète l'intérêt du projet en termes de solidarité et de sécurité d'approvisionnement, ainsi que sa contribution à la réalisation des objectifs énergétiques européens. La CRE se félicite de l'attribution d'une telle subvention, et confirme avec la CRU son soutien au projet, manifesté dans la décision commune du 25 avril 2019.

Le projet Celtic, déclaré projet d'intérêt commun par la Commission européenne depuis 2013, sera la première interconnexion entre les deux pays, reliant Knockraha en Irlande à La Martyre en France. D'une capacité de 700 MW, ce projet représente un investissement de 930 M€ et devrait être mis en service en 2026.

Dans le contexte des discussions sur le Brexit, le projet Celtic établira un lien direct entre l'Irlande et le marché intérieur européen de l'énergie. Il contribuera en outre au développement des énergies renouvelables et aura de nombreuses retombées positives en termes de sécurité d'approvisionnement et d'intégration des marchés pour les deux pays et l'Union européenne dans son ensemble.

La CRE et la CRU avaient appuyé la candidature de RTE et Eirgrid à une subvention européenne. La CRE se félicite de l'attribution d'une subvention couvrant presque 60% des coûts d'investissements. Cette aide financière souligne l'importance du projet pour l'Union européenne. La CRE et la CRU ont donc confirmé leur soutien au projet en adoptant le 10 octobre 2019 une décision conjointe confirmant la répartition des coûts décidée le 25 avril 2019, à savoir 35% pour RTE et 65% pour Eirgrid.



Source: RTE

Contact presse :

CRE : Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.